



Doc. 15307
18 juin 2021

Les responsables politiques devraient-ils être poursuivis pour les déclarations faites dans l'exercice de leur mandat?

Amendement¹ n° 12

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 9.3.5, insérer la phrase suivante :

"et dans le respect scrupuleux des droits des minorités, notamment des droits de l'opposition au Parlement régional, qui risquaient d'être bafoués, selon la Cour constitutionnelle, comme l'explique la décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 28 mai 2019."

Déposé par:

MARTÍNEZ FERRO María Valentina, Espagne, PPE/DC
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
JIMÉNEZ-BECERRIL María Teresa, Espagne, PPE/DC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MAROTO Javier, Espagne, PPE/DC
PROHENS Margarita, Espagne, PPE/DC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC

1. 2021 - Troisième partie de session

